

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE
DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2016



BM2016/09/02 : Participation au Trophée d'Or 91 organisé par le MEDEF 91 : approbation de la convention

DATE DE LA CONVOCATION : 07 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, Patrick BRAOUEZEC, Daniel GUIRAUD, Michel HERBILLON, Daniel BREUILLER, Georges SIFFREDI, Eric CESARI, Manuel AESCHLIMANN, Laurent RIVOIRE, Séverine MAROUN, Olivier KLEIN, Sylvain BERRIOS, Daniel-Georges COURTOIS, Danièle PREMEL, Frédérique CALANDRA, Xavier LEMOINE, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Carine PETIT, Denis BADRE, Valérie MAYER-BLIMONT, Richard DELL'AGNOLA, Christian DUPUY.

ETAIENT ABSENTS : Anne HIDALGO, Gilles CARREZ, André SANTINI, Philippe DALLIER, Michel LEPRETRE, Laurent LAFON, Luc CARVOUNAS, Claude GOASGUEN

RAPPORTEUR : Patrick OLLIER, Président

La MEDEF Essonne organise la 23^{ème} édition des 91 d'Or sur le thème « Soyons Sport en Entreprise ! ». Comme chaque année, cette récompense sera décernée à différentes entreprises essonniennes, petites ou grandes.

Les 91 d'Or seront remis pour honorer les entreprises qui contribuent fortement au dynamisme économique qui règne sur l'ensemble du territoire de l'Essonne. C'est une vitrine de l'excellence économique.

La MEDEF Essonne souhaite associer la Métropole du Grand Paris à la 24^{ème} Cérémonie des 91 d'Or par la remise d'un trophée 91 d'Or, en son nom. Cette cérémonie 2016 aura lieu jeudi 8 décembre, à 18h00 sur le Campus HEC, à Jouy-en-Josas.

Il vous est proposé l'adoption d'une convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et le MEDEF Essonne, assorti d'une participation financière de 2500€.

Cette convention précise les modalités de la participation de la Métropole en tant que partenaire de l'organisation de la 23^{ème} édition des « 91 d'Or ».

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5219-1 et L.5211-10,

Vu la délibération CM2016/02/18/03 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau,

Vu le projet de convention de partenariat annexé à la présente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le partenariat avec le MEDEF Essonne concernant la cérémonie des « 91 d'Or qui se tiendra le 8 décembre 2016.

APPROUVE la convention de partenariat annexée à la présente délibération, emportant une participation forfaitaire de la Métropole de 2500€ (deux mille cinq cents euros) et autorise le Président à la signer.

DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget, où les crédits nécessaires sont disponibles.

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Député-Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre